Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 029-212903025-20260605-DELIB_2026_73-DE

MAIRIE DE PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage
29 mai 2026

L'An deux mille vingt six
Le 5 juin à 18h00
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Madame Mary Coxall-Philippe Maire

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	23
Votants	27

Etaient présents :
Mary COXALL-PHILIPPE, Gilles MORVAN, Céline HOUBERDON, Matthieu APPLINCOURT, Pauline PERROT, Mickael POITOU, Gourhant LE GAC, Karine PICHON, Vincent BROUARD, Sonia OLU, Olivier MORVAN, Fanny GALLAND, Maryline LE GRAET, Arnaud PIRIOU, Stéphane LOUVERGNEAUX, Marianne SICARD, Dominique DUJARDIN, Véronique TANGUY-CHATAL, Maxime FASTREZ-PIRIOU, Myriam Hélias, Flavie MORVAN, Pascal PRIGENT, Cécile CORMERY-RUCKLIN, Patrick DURVICQ, Ludovic RAULLIN, Magali DREZEN, Valérie BERVIL.

Absents excusés :

- Mickaël POITOU a donné procuration à Céline HOUBERDON
- Patrick DURVICQ a donné procuration à Pascal PRIGENT
- Flavie MORVAN a donné procuration à Gilles MORVAN
- Maxime FASTREZ-PIRIOU a donné procuration à Gourhant LE GAC

Secrétaire de séance : Céline HOUBERDON a été élu Secrétaire de séance.

DCM 2026-73

Objet :

AFFAIRES GENERALES

Avis du Conseil Municipal sur le projet de création d'un abattoir de volailles à Châteaulin

Le projet porté par la société FRANCE POULTRY consiste en la création d'une unité d'abattage et de découpe de volailles sur le territoire de la commune de Châteaulin.
Le dossier transmis par les services de l'État comporte notamment :

- la demande d'autorisation environnementale ;
- l'étude d'impact ;
- l'étude de dangers ;
- les éléments techniques relatifs au fonctionnement de l'installation ;
- les mesures envisagées pour limiter les incidences environnementales.

Il est proposé au conseil municipal :

- de prendre acte de la consultation engagée par les services de l'État dans le cadre de la procédure d'autorisation environnementale relative au projet porté par la société FRANCE POULTRY ;
- d'émettre un avis sur le dossier de demande d'autorisation environnementale.

Vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
21		6

Pont-de-Buis-Lès-Quimerc'h, le 5 juin 2026

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Céline HOUBERDON

Le Maire,

Mary COXALL-PHILIPPE

MAIRIE DE PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H 29590